

Paris, le 25 novembre 2011

**LETTRE CIRCULAIRE N° 11/2011**

- ④ Aux Secrétaires de Syndicats du CA
- ④ Aux Membres de la C.E. et du C.N.
- ④ SECTION FEDERALE DES O. AGRICOLES

*Credit Agricole...*

**Négociations FNCA des 22 et 23 novembre 2011 :**  
**QUELLE VOLONTÉ D'ÊTRE EFFICIENT?**

Suite à l'annulation de la séance de négociation du 11 octobre dernier, c'est un menu pour le moins copieux que la FNCA avait concocté pour ces deux jours de négociations dont voici les ordres du jour :

**Ordre du jour du mardi 22 novembre 2011 :**

- Dialogue social : projet de relevé de conclusion.
- Agenda social 2012.
- Gestion des Ressources Humaines tout au long de la vie professionnelle : examen de la reconduction de l'accord du 5 janvier 2010, reconduit par avenant du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

**Ordre du jour du mercredi 23 novembre 2011 :**

- Aspects sociaux des restructurations et regroupements de moyens : examen du projet d'accord.
- Aménagement des fins de carrières et Compte Epargne Temps : examen de la reconduction de l'accord du 27 avril 2006, reconduit par avenant du 21 décembre 2010.
- Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes : examen du projet d'accord (reconduction de l'accord du 16 décembre 2008).
- Les agressions : bilan 2010 et point à fin septembre 2011 - Les incivilités : bilan du 1<sup>er</sup> semestre 2011.
- OPCA : point sur les modalités de mise en œuvre de la réforme.

# Mardi 22 novembre

## Préambule FO

*Nous vous avons interpellés par mail du 17/10 sur le plan d'attribution de 60 actions gratuites prévu par le groupe Crédit Agricole duquel sont exclus les salariés des Caisses Régionales. FO demande que l'ordre du jour soit complété par ce point.*

*En effet, même si la priorité de FO reste une revalorisation pérenne du salaire conventionnel, il n'en demeure pas moins qu'une telle initiative apparaît ô combien déplacée et provocante en regard du projet de groupe que le Crédit Agricole souhaite valoriser.*

**FO** demande à la FNCA d'expliquer cette aberration et de revoir sa position !

La délégation fédérale fait savoir qu'elle donnera une réponse sur ce point avant la fin des deux journées de négociations.

*Par ailleurs, les organisations syndicales vous ont fait part de leurs ressentis à l'issue de la réunion de concertation du 28 septembre dernier et, pour ce qui concerne FO, nous demandons à connaître les commentaires particuliers que la FNCA souhaite formuler suite à l'envoi du document par l'ensemble des organisations syndicales*

La délégation patronale prétexte un ordre du jour chargé qui ne permet pas de revenir sur le sujet... sans exclure d'y revenir lors d'une prochaine séance !

## **I - Dialogue social : projet de relevé de conclusions**

Hormis la CGT, les 7 autres organisations syndicales ont rédigé une déclaration ayant trait au dialogue social et à la vision qu'elles ont de l'évolution du dossier depuis la position intersyndicale affirmée au mois de janvier 2011.

Manifestement, la lecture du document (voir page suivante) en séance a jeté le trouble au sein de la délégation fédérale qui demande une suspension de séance pour voir comment aborder les éléments figurant dans la déclaration. Le porte-parole dit sa déception et son incompréhension ! Bref... nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde !!!

C'est alors, devant le désarroi de la délégation fédérale qui allait se retirer en suspension de séance, que certaines organisations syndicales pourtant signataires de la déclaration, ont cru bon de s'exprimer... pour atténuer (doux euphémisme !) la portée de la déclaration commune et, de fait, réduire à néant ou presque son effet sur des représentants de la FNCA... ragailardis !!!

## **Courage, Fuyons !!!**

Après échanges sur le contenu, la FNCA nous informe que la rédaction d'un nouveau relevé de conclusions (qui ne sera donc pas un accord !) parviendra aux organisations syndicales sous 10 jours.



Paris, le 22 Novembre 2011

## Déclaration intersyndicale Projet relevé de conclusions sur le DIALOGUE SOCIAL

Comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises, nous avons cru comprendre au vu de vos différentes interventions en commission nationale de négociation, que la délégation fédérale avait compris la nécessité de faire progresser le dialogue social au niveau de la branche, et dans les C.R.

Le projet de relevé de conclusions qui nous est proposé se veut concrétiser cette volonté, et même si nous y avons trouvé un certain nombre de points positifs, votre rédaction nous apparaît en deçà des ambitions affichées, et des décisions prises, pour une application concrète.

En effet, dans l'esprit de nos demandes formulées dans notre déclaration du 13 janvier, il nous apparaissait essentiel, dans l'intérêt de toutes les parties, que la délégation fédérale :

1. Assume une véritable négociation, en prenant réellement en compte les demandes des organisations syndicales, quitte à en exprimer son désaccord, mais sous réserve d'en motiver les raisons. Nous attendons une véritable relation Gagnant/Gagnant, ce qui n'est plus le cas depuis ces dernières années.
2. Cesse de cautionner tacitement le comportement de certaines CR qui interprètent à leur manière les accords de branche, et se dotent des moyens nécessaires au respect des accords de branche sur le plan local.

Que constatons-nous dans votre rédaction ?

Sur le premier sujet, vous écrivez au §C p.4 : *«les négociateurs s'attacheront à expliciter leurs positions sur leurs propositions respectives»*. En quoi est-ce novateur ? Vous vous étiez pourtant engagés à expliquer les raisons de non prise en compte de telle ou telle demande des organisations syndicales.

Proposition : *«les négociateurs s'attacheront à expliciter leurs positions sur leurs propositions respectives, et s'engagent à donner les raisons de non prise en compte des demandes des différentes parties en présence»*.

Concernant le deuxième thème, vous le traitez partiellement dans le § D. L'idée d'aborder les sujets d'interprétation des textes en commission paritaire nous semble intéressante, et d'ailleurs émise par l'une de nos organisations syndicales. Encore faut-il que son objectif ne soit pas, comme aujourd'hui, de nous prouver que nous avons systématiquement tort.

Propositions :

- Nous souhaitons tout d'abord que son titre soit plus explicite, et vous suggérons «commission paritaire exécutoire», puisque vous écrivez que les décisions qui y seront prises s'imposent à toutes les C.R.
- Nous souhaitons que les commissions paritaires nationales permettent une réelle avancée du dialogue social. Nous demandons pour ce faire la nomination d'un médiateur externe, expert en droit social, choisi par les parties en présence, dès lors que le résultat de la commission paritaire n'aura pas abouti à une décision majoritaire. Ses conclusions seront présentées dans une seconde séance donnant lieu à un nouveau vote.
- Nous vous demandons par ailleurs de vous doter des moyens nécessaires pour faire respecter les accords de branche par toutes les C.R. Cette mesure est d'autant plus nécessaire que nous allons renégocier prochainement la convention collective. Comment pouvons-nous admettre les différentes situations que nous vous avons dénoncées lors des précédentes séances ?

Proposition de rédaction : *«la délégation fédérale s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires au respect des accords de branche, aux décisions prises par la commission paritaire exécutoire, et à informer les parties concernées de leur mise en œuvre»*.

Nous considérons que ce relevé de conclusions est un élément qui doit, de manière effective, améliorer le dialogue social, encore faut-il qu'il traite des véritables sujets qui perturbent aujourd'hui le bon fonctionnement des instances sociales des CR. Vous nous avez d'ailleurs déclaré le 10 mars dernier avoir entendu notre alerte, avoir pris conscience de l'importance du sujet, et de la nécessité de faire évoluer le dialogue social :

*«Nous avons une réelle volonté de tendre vers une démarche sociale positive, en collaboration avec les O.S.»*

*«Nous voulons positionner le dimensionnement du dialogue social dans le cadre du projet de groupe»*.

Nous espérons donc être entendus sur ces différentes propositions, elles sont un gage de cohésion de la branche des Caisses Régionales. Elles sont indispensables, doivent être le plus souvent possible normatives, tout en laissant la place à la négociation locale, qui ne devra jamais remettre en cause le socle national minimum.

**Les délégués nationaux des sept organisations syndicales**

## **II - Agenda social 2012**

Après avoir communiqué une dizaine de dates concernant les réunions de la Commission Nationale de Négociation, la FNCA a énuméré les thèmes qu'elle entendait porter à l'ordre du jour de l'agenda 2012.

Le seul fait marquant réside dans **sa proposition de proroger pour deux ans l'annexe I de la Convention Collective** dans un souci de cohérence avec des gros dossiers qui ne sont pas encore finalisés et notamment le chantier de la rétribution globale.

Nous attendons communication du calendrier officiel associant les dates avancées et les thèmes de négociations.

## **III - Gestion des Ressources Humaines tout au long de la vie professionnelle : examen de la reconduction de l'accord du 5 janvier 2010, reconduit par avenant du 1<sup>er</sup> décembre 2010**

La volonté de la FNCA est de consolider les fondamentaux relativement récents de l'accord sans alourdir les contraintes des Caisses Régionales pour lesquelles elle ne veut pas superposer les obligations...Tout est dit !!!

Les propositions des organisations syndicales (nombreuses pour certaines d'entre elles mais non retenues où ***comment joindre l'inutile au désagréable !***) restent lettre morte. Tout juste la FNCA concède-t-elle l'élaboration d'un "dossier d'accompagnement technique" pour aider les Caisses Régionales dans la mise en œuvre des dispositions figurant dans l'accord des fois qu'elles auraient du mal à tout comprendre !!!

Un projet concernant l'accord et le dossier d'accompagnement technique parviendra prochainement aux organisations syndicales.

Fin de la première journée de "négociations"

---

# Reprise des négociations

## le mercredi 23 novembre

### IV - Aspects sociaux des restructurations et regroupements de moyens : examen du projet d'accord

Un projet d'accord, incluant les coopérations à la demande de plusieurs organisations syndicales dont **FO**, était présenté en séance.

**FO** considère également que les éléments qui figurent dans le volet 5 de l'accord sur les conditions de travail sur les thématiques des engagements des Caisses Régionales en matière d'organisation du travail et de changements d'organisation, doivent figurer dans cet accord pour une question de cohérence.

**FO** demande en outre qu'une concertation soit organisée entre les représentants du personnel des entités concernées par ces réorganisations dès que ces dernières sont connues et que, sur le modèle des coopérations bretonnes, des moyens supplémentaires soient attribués aux différentes Instances Représentatives du Personnel.

Sans interférer dans les négociations locales, **FO** réclame une rédaction de l'accord insérant une obligation de négocier pour les Caisses Régionales sur le fonctionnement des organisations syndicales et des IRP ainsi que sur les mesures d'accompagnement et les mobilités afin d'apporter les garanties (statut, rémunération, ...) aux salariés touchés par ces restructurations.

La FNCA dit avoir pris en compte les différentes demandes des organisations syndicales afin de les inclure dans le projet d'accord qu'elle leur soumettra lors d'une prochaine séance.

### V - Aménagement des fins de carrières et Compte Epargne Temps : examen de la reconduction de l'accord du 27 avril 2006, reconduit par avenant du 21 décembre 2010

La FNCA explique (pour celles et ceux qui l'ignorent !) qu'il ne faut pas confondre le Compte Epargne Temps qui figure dans cet accord sur l'aménagement des fins de carrières avec le CET général issu de l'annexe II de la Convention Collective Nationale et des accords locaux pouvant exister dans les Caisses Régionales !

La délégation fédérale précise qu'elle va effectuer un rappel aux Caisses Régionales sur le fonctionnement du CET général en précisant que les problèmes d'application connus en CR (... qui auraient "malencontreusement" anticipé sur l'échéance d'un accord) n'ont pas lieu d'exister, les doutes et les incertitudes ayant été levés par la prorogation de l'accord : le maximum est bien de 10 jours sur ce CET et le salarié n'a aucune obligation de le solder (qui plus est... avant le 31 décembre 2011 !!!)

**FO** fait remarquer que l'ambiguïté réside dans la volonté de certaines CR d'anticiper sur l'échéance (... hypothétique) d'un accord qui en l'occurrence a été renouvelé !!!

Concernant le **CET de fins de carrière**, et à la demande des organisations syndicales, la FNCA souligne que 71 salariés (...seulement !) ont été bénéficiaires des dispositions de l'accord entre avril 2006 et décembre 2010... sur un potentiel de 4811 salariés ciblés dans les tranches d'âges définies dans l'accord !

La délégation fédérale propose de proroger l'accord pour une durée supplémentaire de 2 ans... mais toujours pour les seuls salariés nés avant 1953 !

**Le bilan présenté est suffisamment éloquent pour FO qui interroge la FNCA sur le paradoxe amenant les salariés en fin de carrière... à travailler plus afin de partir un peu plus tôt !**

**FO réitère sa demande sur la mise en œuvre de temps partiels réellement aidés et spécifiques aux fins de carrière et de revoir les générations concernées par l'accord au vu de l'allongement de la durée d'activité.**

Après une suspension de séance, la FNCA maintient sa proposition de reconduction de l'accord pour **2 ans** en l'état pour éviter un arrêt brutal des cessations d'activités dans ce cadre... sachant que le potentiel est amputé des départs déjà constatés !

## **Bref ... Circulez y a rien à voir !**

### **VI - Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes : examen du projet d'accord (reconduction de l'accord du 16 décembre 2008)**

La FNCA propose aux organisations syndicales une prorogation de 6 mois de l'accord existant... en prenant l'engagement de remettre ce thème à l'ordre du jour des négociations du mois de janvier 2012.

**FO** précise que même si cet accord est prorogé, il conviendra de se mettre en conformité avec les évolutions législatives et notamment, le cas échéant, le décret du 7 juillet 2011.

### **VII - Les agressions : bilan 2010 et point à fin septembre 2011** **Les incivilités : bilan du 1<sup>er</sup> semestre 2011**

La FNCA a présenté une série de slides sur les agressions et les incivilités subies par les salariés au cours de ces derniers mois dans les Caisses Régionales, thème relevant jusque-là de la Commission de Concertation.

### **VIII – OPCA : point sur les modalités de mise en œuvre de la réforme**

Un nouveau Conseil d'Administration d'OPCALIA est prévu le 6 décembre prochain et la FNCA prévoit une poursuite des discussions au-delà du 31 décembre 2011.

Pour autant, face aux multiples attermoissements des différents acteurs et aux nouvelles contraintes nées du décret du 02/11 qui contrarient fortement la vision de ce dossier par la FNCA, **FO** exprime ses plus vives inquiétudes sur les problèmes de gouvernance du nouvel OPCA (OPCALIA) et la politique de formation portée par le Crédit Agricole ainsi que le devenir des effectifs du GDFPE.

## **IX – Plan d’attribution d’actions gratuites par CASA**

La délégation fédérale revient comme convenu sur le sujet évoqué par **FO** en préambule à ces deux journées de négociations pour confirmer la position de la FNCA qui tente de se justifier en précisant qu’il s’agit d’une décision de CASA et que les Caisses Régionales ont une autre politique de rémunération notamment au travers de la place plus importante accordée à la RSP/INT qui crée des écarts de structure de rémunération (1.000 € !) ainsi qu’à une politique à moyen et long terme différente en matière d’emploi, de gestion des Ressources Humaines et de formation ... maintenue dans un contexte difficile et compliqué pour les CR !!!

**FO** souligne l’image désastreuse donnée aux salariés qui ne comprennent pas cette situation qui demeure inexplicable en regard du projet de groupe dont on leur rebat les oreilles et invite la FNCA à anticiper des “solutions alternatives” notamment dans la perspective de la négociation salariale du 20 décembre 2011 !

La délégation **FO** était composée de : **Jacques NAY,**  
**Jean-Bernard DACHÉ** et **René LE CADET.**

Pour le Délégué National **C.A.**  
René LE CADET